

Mot clef: recertification

Les médecins généralistes sous la menace du tarif purement horaire!

ARS MEDICI: *Dr Wyler, vous exploitez depuis plusieurs années avec votre mari un cabinet de médecine générale dans un quartier de la périphérie zurichoise. Quelle importance la garantie des droits acquis a-t-elle eu pour votre pratique depuis son introduction?*

Ingrid Wyler: Je travaille au cabinet depuis 12 ans, et mon mari depuis 14. Au début de notre activité, la question aussi bien que la problématique de la «garantie des droits acquis» étaient inexistantes. Ce qui a changé avec le concept de dignité du Tarmed, et qui a quasiment été le «coup d'envoi» de mon engagement politique (professionnel) pour le maintien d'une Médecine générale de haut niveau qualitatif, qui date de 10 ans maintenant. La garantie des droits acquis représente un important surcroît de travail, à cause d'une part de la politique professionnelle et de l'autre de la formation continue imposée.

Combien de positions avez-vous ajouté à l'époque sous le titre garantie des droits acquis?

Beaucoup! Plus de 170.

Quels exemples de positions de la garantie des droits acquis facturez-vous souvent?

Ergométries, échographies, examens de prévention pédiatriques, plusieurs «petites» interventions chirurgicales, tous les examens gynécologiques, et cetera.

Quelle est l'importance de ces positions (et des nombreuses autres moins fré-

Avant l'introduction du concept de dignité Tarmed et l'entrée en vigueur des contrats bilatéraux, les médecins ont pu exercer leur profession sans se soumettre au diktat de la FMH leur imposant un titre de spécialiste. Il leur a été possible sans aucun problème de facturer aux caisses-maladie chaque prestation fournie à un patient. Mais cela a bien changé avec l'introduction de ce concept de dignité et le titre de spécialiste reconnu au niveau fédéral. Celui qui ne peut faire valoir ses droits acquis ne peut facturer que ce qui est attribué à son titre de spécialiste dans le Tarmed. Les droits acquis – par exemple un ECG d'effort ou une intervention de crise comme médecin de premier recours – ne peuvent être maintenus que si la formation continue dans les prestations en dehors de sa spécialité peut être prouvée. Avec la garantie des droits acquis est née la «recertification». Un monstre qui a pris des dimensions que de nombreux collègues libres praticiens ont maintenant appris à craindre.

ARS MEDICI s'est entretenu à ce propos avec Madame Dr méd. Ingrid Wyler-Brem, Spécialiste en Médecine générale et Présidente de la FMP


Dr méd. Ingrid L. Wyler-Brem

quentes) pour la base économique de votre activité de médecin?

Le paradoxe est que ma nouvelle manière de travailler, adaptée à une construction insensée, est devenue financièrement une véritable question de survie. Pas seulement du point de vue économique, mais aussi pour la qualité de mon travail de médecin de famille, de «généraliste». Le «concept de dignité qualitative» actuel a fragmenté notre travail en fonction des différentes spécialités. La répartition du travail est devenue une lutte de pouvoir entre les différentes disciplines médicales. A l'origine, le Tarmed aurait dû revaloriser le médecin généraliste. Mais ce système l'a en fait dévalorisé. Les médecins généralistes, qui doivent facturer au tarif horaire parce qu'ils n'ont pas les positions voulues, sont menacés par le fiasco financier. Pensons seulement à

la baisse de la valeur du point dans le contexte du budget global (déguisé en phase de neutralité des coûts lors de l'introduction du Tarmed, et maintenant appelé LeiKov, ou «accord sur la gestion des coûts»). Nous pouvons maintenant déjà étudier les mêmes expériences en Allemagne.

leuse. A ma connaissance, quelque 18 000 positions de la garantie des droits acquis figurent dans la banque de donnée «dignité» de la FMH. Elles doivent maintenant être «administrées» tous les trois ans. Chaque médecin est forcé de vérifier ses données et d'attester électroniquement qu'il a suivi la formation nécessaire à cela. Qui aura accès à ces don-

«A l'origine, le Tarmed aurait dû revaloriser le médecin généraliste. Mais ce système l'a en fait dévalorisé. Les médecins généralistes, qui doivent facturer au tarif horaire parce qu'ils n'ont pas les positions voulues, sont menacés par le fiasco financier.»

Vous considérez les positions tarifaires avec la garantie des droits acquis comme indispensables et êtes inquiète pour l'avenir. Pourquoi donc?

Le Tarmed a été introduit le 1^{er} mai 2003 pour l'assurance-accidents (LAA) et le 1^{er} janvier 2004 pour l'assurance-maladie (LAMal). En principe, à partir de mai 2006 et de janvier 2007, seules pourront être facturées les positions tarifaires attribuées à un titre de spécialiste (et parfois même à une hyperspécialité ou à un certificat de capacité). Tous les trois ans, ces positions devront être «recertifiées» selon la garantie des droits acquis pour garder le droit de les faire prendre en charge par les assureurs. Cette fréquence de trois ans pour la recertification d'activités médicales dont les médecins ont besoin pour leur travail est parfaitement arbitraire et donc proprement scanda-

nées, quand et comment? Tout cela ne semble pas être très clair entre les assureurs et la FMH. Ce qui est par contre certain, c'est qu'à la Chambre médicale du 1.12.05 la FMH a demandé à la base 1,3 millions de francs par les conseils d'administration de la plateforme HIN, pour réaliser une «ProfessionalCard» proactive. Sur cette carte, censée remplacer la carte actuelle de médecin (que je n'ai jamais utilisée en 20 ans), doivent figurer toutes nos «dignités qualitatives». Manifestement, en raison d'intérêts financiers avec notre argent, il est question de réaliser des cartes «proactives» inutiles, au lieu que nos représentants aident à combattre un concept insensé. La FMP, qui a combattu dès le début ce concept de pseudoqualité, reste dans le coup avec tout son sens critique.

FMP

**FOEDERATIO MEDICORUM PRACTICORUM
FOEDERATIO MEDICARUM PRACTICARUM**

Qui contrôle en fait la recertification?

Il est prévu une autodéclaration. Mais qui contrôle et comment? Les sociétés de discipline? Les assureurs? Les cantons? La Confédération? Aucune idée; mais si cela s'avère financièrement intéressant, probablement tous ensemble. Il y aura bien «quelqu'un» pour faire de bonnes affaires sur notre dos avec cette bureaucratie.

Que font la FMH, la SSMG, le CMPR dans la situation actuelle?

D'après les informations que nous avons, la FMH discute toujours avec les caisses. La FMH semble prendre une attitude plus libérale, et c'est nouveau. A la FMP, nous avons toujours argumenté auprès de la FMH que le «concept de dignité qualitatif» dans sa conception actuelle n'est pas conforme à la LAMal. La SSMG

Tous les buts de la FMP sous:
www.fmpnet.ch

«Cette fréquence de trois ans pour la recertification d'activités médicales dont les médecins ont besoin pour leur travail est parfaitement arbitraire et donc proprement scandaleuse.»

En rapport avec la recertification, quelles exigences seront-elles posées à la formation continue suivie chaque année?

Il y a une absence de concept effrayante. Ce qui ne doit pas arriver, c'est que la majorité des médecins trouvent cela trop stupide et ne donnent que quelques rares positions comme garantie de droits acquis; le Tarmed deviendrait alors un tarif purement horaire pour les médecins généralistes. Contre toutes les promesses faites, ils auraient pendant plus de 10 ans financé avec des millions de leurs francs la création et l'organisation d'une construction à laquelle tous les autres – maisons de TI, assureurs, spécialistes, organisations professionnelles, bureaucrates – sont gagnants, et pas seulement nous médecins généralistes.

et le CMPR semblent eux aussi avoir reconnu que ce «concept de garantie des droits acquis» est mortel pour tout acte de médecin généraliste. Quoiqu'il en soit, ils organiseront lors de leurs congrès des blocs de formation continue ad hoc.

«Il y aura bien <quelqu'un> pour faire de bonnes affaires sur notre dos avec cette bureaucratie.»

Mais à la FMP, nous ne restons pas les bras croisés en attendant que la recertification devienne la guillotine de l'exercice de notre profession en pratique libérale. La FMP prévoit de proposer une formation continue spécifique à tous les médecins installés intéressés, dont la certification pourra servir de base pour la recertification de positions tarifaires particulièrement souvent pratiquées dans le cadre de la garantie des droits acquis. A notre assemblée annuelle du 22.6.06 nous offrirons ainsi des formations en ergométrie, examen du développement psychomoteur des nourrissons et enfants, interventions de crise. Venez donc à notre congrès du 22.6.06 à Olten, Hôtel Arte!

Dr Wyler, merci beaucoup de cette discussion.

Halid Bas a mené cette interview.

Die deutsche Fassung erschien in ARS MEDICI 2/06.

Hand aufs Herz – weshalb mehr bezahlen?

Steigen Sie jetzt um...

...auf die breite Antihypertonika-Palette der Helvepharm AG!

NEU im Sortiment
AMLODIPIN Helvepharm



Alle abgebildeten Produkte sind
kassenpflichtig



Helvepharm

Generika, es lohnt sich!